

POSITION DE L'AEC SUR LA « COMMUNICATION RELATIVE A UN AGENDA EUROPEEN DE LA CULTURE A L'ERE DE LA MONDIALISATION » DE L'UNION EUROPEENNE



L'AEC est une organisation européenne de plus de 250 institutions actives dans le domaine de la formation musicale professionnelle dans 40 pays européens, représentant presque 90% de toutes les institutions officiellement reconnues dans ce secteur¹.

Les objectifs de l'AEC sont de promouvoir la coopération européenne et le dialogue interculturel dans le secteur de la formation musicale professionnelle. Ces objectifs sont atteints grâce à différentes activités, telles que l'organisation de séminaires et de congrès, la publication de documents et de sites internet, ainsi que la mise en œuvre de projets européens de coopération. Le Réseau pour la musique « Polifonia », coordonné par l'AEC, a été mentionné récemment par la Commission européenne comme un exemple de projet ERASMUS ('ERASMUS Success Story').

L'AEC accueille très favorablement la publication de la « Communication relative à un agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation » et la nouvelle approche proactive de l'Union européenne en matière de culture telle qu'elle est proposée dans la Communication.

Plus précisément, l'AEC:

- Soutient l'opinion présentée dans la Communication selon laquelle la culture peut offrir une importante contribution à l'intégration européenne, cette dernière ne pouvant plus être considérée uniquement comme un processus purement économique.
- Souligne la prise de conscience croissante que « l'UE a un rôle unique à jouer dans la promotion de sa richesse et de sa diversité culturelles, tant en Europe que dans le monde », comme la Communication l'affirme. La musique en particulier peut jouer un rôle actif dans la promotion de la coopération et du dialogue interculturel à l'échelle mondiale.
- Accueille favorablement les résultats de l'étude « L'économie de la culture en Europe » qui montre que les industries culturelles contribuent de façon significative à l'économie de l'UE.
- Soutient l'objectif mentionné dans la Communication de « promouvoir la créativité dans l'éducation en s'appuyant sur le potentiel de la culture » et, étant donné qu'elle représente un secteur dans lequel la synergie entre éducation et culture est évidente, occupe une place décisive pour mener plus loin les développements liés à cet objectif.

Par conséquent, les institutions membres de l'AEC souhaiteraient appeler les Ministres de la Culture des Etats membres de l'Union européenne à :

1. Adopter la Communication et sa philosophie sous-jacente
2. Soutenir les objectifs et les méthodes de travail suggérées dans la Communication
3. Plus précisément, échanger des informations sur les questions pertinentes à l'aide de la Méthode Ouverte de Coordination (MOC)
4. Inviter la Commission à faire usage de l'expertise de l'AEC sur les synergies entre éducation et culture, par exemple en consultant l'AEC lors du développement de questions et d'indicateurs pour la MOC liés à la formation et à l'éducation dans le secteur culturel et à l'éducation culturelle dans l'éducation générale.

Pour plus d'informations, veuillez contacter M. Martin Prchal (Chef Exécutif de l'AEC) à aecinfo@aecinfo.org.